

219C0646
FR000035164-FS0348

15 avril 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

<p>BENETEAU</p> <p>(Euronext Paris)</p>
--

Par courrier reçu le 15 avril 2019, la société anonyme Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 avril 2019, le seuil de 5% du capital de la société BENETEAU et détenir, pour le compte desdits fonds, 4 278 766 actions BENETEAU représentant autant de droits de vote, soit 5,17% du capital et 3,29% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions BENETEAU sur le marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 82 789 840 actions représentant 129 966 915 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.